



La caisse unique ne fera pas baisser les prix

D'après ses auteurs, plus de 100 000 électeurs ont d'ores et déjà signé l'initiative « pour une caisse publique d'assurance maladie ». Cela montre bien que les Suisses ne sont pas satisfaits du système en place et qu'ils aspirent à un système de santé efficace et abordable. Instaurer une caisse publique unique ne permettra toutefois pas d'atteindre ces objectifs.

En mars 2007, la Suisse a refusé catégoriquement, par 71,2 % de voix, l'introduction d'une caisse unique pour l'assurance maladie. Quatre ans et plusieurs hausses de primes plus tard, une nouvelle votation sur ce thème se profile. economie suisse comprend bien la colère suscitée par les hausses fortes et répétées des primes d'assurance maladie. Cependant, l'initiative présentée comme « avantageuse et juste » ne résoudra pas ce problème.

Le changement proposé impliquerait que les assurés renoncent au libre choix. En cas d'insatisfaction, ils ne pourraient plus changer de caisse d'assurance – la caisse unique ne serait donc pas incitée à être efficace ni à maintenir son orientation clientèle. En outre, tous les fournisseurs de prestations du système de santé auraient à faire à un acteur en position de monopole qui pourrait leur dicter les prix. La concurrence serait abolie et l'incitation à innover disparaîtrait. Enfin, l'exemple de l'assurance invalidité montre que des caisses publiques uniques ont tendance à accumuler des déficits. Ceux-ci seraient transmis aux générations suivantes qui devraient péniblement les amortir.

economie suisse est convaincue qu'il faut prendre un autre chemin, en l'occurrence renforcer la concurrence entre les fournisseurs de prestations et la responsabilité individuelle des patients. C'est la raison pour laquelle l'organisation faîtière de l'économie soutient notamment la suppression de l'obligation de

contracter entre les caisses maladie et les fournisseurs de prestations, un accroissement de la transparence des coûts en lien avec le financement des hôpitaux et une amélioration de la compensation des risques entre les caisses.